

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE
DE
PLAN-de-CUQUES
(Bouches du Rhône)

Conseillers en exercice : 33

Présents

Votants

Date convocation : 10 décembre 2020

Date affichage ordre du jour : 10 décembre 2020

DÉLIBÉRATION n°093**Objet :**

**Résolution de soutien
du processus de paix
en Arménie**

**PROJET N°13 DÉLIBÉRATION n° 093
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 Décembre 2020**

L'an deux mille vingt et le **16 décembre à 18h30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le **10 décembre 2020**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **eu égard à la crise sanitaire du COVID-19 à la maison de la jeunesse, Rue Georges Clémenceau à Plan-de-Cuques**, sous la présidence de **M. Laurent SIMON Maire**

Étaient présents, Mmes MM

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir, Mmes MM

a été désigné(e) secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de marquer l'attachement que porte la Commune de Plan de Cuques à la cause Arménienne, surtout en cette période de conflit armé avec leur voisin l'Azerbaïdjan.

Le Conseil Municipal tient à apporter son soutien sans faille aux principes et idéaux de liberté, de démocratie et d'égalité inscrits au sein des textes fondateurs du droit international et relatifs aux droits de l'Homme.

L'exclusion et l'isolement du peuple artsakhote nuisent à l'exercice de ses droits fondamentaux et sont contraires à cet esprit de liberté, d'égalité et de coopération.

Un accord de cessez-le-feu dans le Haut-Karabakh (Artsakh) a été signé dans la nuit du 09 au 10 novembre 2020 entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, avec la médiation de la Russie.

Loin de faire l'unanimité, il appelle à la prudence et ne constitue pas encore un accord de paix.

Il reste du devoir de l'ensemble de la Communauté Internationale et des États liés intimement et historiquement à cette région, de s'assurer de la protection des habitants

Il est donc proposé que notre Conseil Municipal de Plan de Cuques soit pleinement solidaire de toutes les actions qui, dans le respect du droit international et au titre de l'amitié et de la solidarité entre les peuples, participeront à l'élaboration d'un programme durable d'aides en soutien à l'Arménie et à la reconstruction de cette région dans le cadre d'un processus de paix et de coopération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la résolution ci-après :

Considérant

- Que la reconnaissance de l'indépendance de la République d'Artsakh est de nature à contribuer à un règlement durable du conflit entre l'Azerbaïdjan, l'Arménie et le Haut-Karabakh ;
- Que la Commune de Plan de Cuques apporte son soutien indéfectible aux populations du Haut Karabagh dans leur recherche de paix et de liberté.

SOUHAITE

Que soit reconnue l'indépendance de la République du Haut-Karabagh (Artsakh) au nom du droit des peuples à l'autodétermination.

Que le gouvernement français prenne toute mesure concrète pour assurer la protection des populations et pour soutenir un processus de paix visant une situation juste et durable, respectueuse des droits de tous les peuples de la région, étape logique et efficace vers un règlement durable du conflit du Haut-Karabagh.

Que l'ensemble des États de l'ONU et de l'Union Européenne, s'engagent avec force dans la recherche d'une paix durable pour le Haut-Karabakh et les populations arméniennes.

VOTE:

Pour :

Contre :

S'abstient :

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture**

Le

et publication ou notification

Du.....

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme en mairie le **16 décembre 2020**
Le Maire,

Laurent SIMON